

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2016

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 6 juin 2016 à 20 heures en Mairie sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD (arrivée à 20h.50), Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magali BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absente excusée : Claudine CASIEZ (procuration à Jean-Marie BACQUET).

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

-=-=-

Le Conseil Municipal autorise en premier lieu le Maire à inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour, à savoir le séjour 2017 de classe de neige.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2016 est ensuite adopté.

1) Extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Dans le cadre du Schéma Départemental de coopération intercommunale du Nord, le périmètre d'intervention du SIDEN-SIAN a été étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque.

En application des dispositions de la loi NOTRE et du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SIDEN SIAN sont invitées à se prononcer sur ce nouveau périmètre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération.

2) Liste du jury criminel 2017

Yannick HERBET rappelle que la liste préparatoire communale 2017 des jurés doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis 2011 devront être désignées.

Le tirage au sort permet de proposer les personnes suivantes :

- DARRAS Paulette ép. BLANCHARD
- RICHARD Nicole ép. RICHTER
- JACQUEMIN Didier
- BOUBET Laure
- PRUVOT Yvon
- TERLYNCK Martine ép. HAESAERT

3) Circuit de randonnée pédestre reliant Caudry, Fontaine au Pire et Beauvois en Cambrésis

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) recense dans chaque département des circuits ouverts à la randonnée pédestre. Il revient à chaque Conseil Départemental d'établir ce plan prévu par l'article L 361-1 du Code de l'Environnement.

La compétence chemins de randonnée a été prise par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis qui souhaite inscrire trois nouveaux circuits dont celui reliant Caudry, Fontaine au Pire et Beauvois en Cambrésis.

Cette inscription nécessite au préalable la consultation des trois conseils municipaux concernés et des propriétaires des chemins empruntés (AFR et SIAT du Val du Riot).

Le tracé de ce circuit est présenté au Conseil Municipal.

Yannick HERBET ajoute que la signalétique sera mise en place et entretenue par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le circuit présenté et décide de le nommer « Chemin des trois communes ».

4) Modification de la régie de recettes « activités périscolaires »

Le Maire informe l'assemblée que les régies communales d'avances et de recettes ont été récemment vérifiées par un représentant du Trésor Public ; diverses remarques « mineures » ont été émises dont l'une porte sur la régie de recettes « activités périscolaires » qui n'a pas été modifiée suite à la décision prise par le Conseil Municipal d'accorder la gratuité à ce service.

Il convient que le Conseil Municipal confirme officiellement, par une délibération, le caractère gratuit des activités périscolaires.

Yannick HERBET précise qu'en 2013, lors de l'instauration des activités périscolaires, le Conseil Municipal avait décidé de faire payer aux parents l'accès à ce service avant d'instaurer la gratuité, toujours en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme la gratuité des activités périscolaires.

5) Régie Electrique : créance irrécouvrable

Le Tribunal d'Instance de Cambrai, par un jugement rendu le 20 avril 2016, a décidé d'éteindre les créances de Mr et Mme DARCY. Parmi celles-ci figurent une dette envers la Régie Electrique d'un montant de 1406,85 €.

La Trésorerie de Caudry sollicite l'admission en non-valeur de cette somme, opération qui n'éteint pas la dette et n'empêche nullement la poursuite du recouvrement.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal rejette cette demande par 11 voix contre 5.

6) Subvention 2016 au CCAS

La subvention communale constituant la principale source de recettes du CCAS, il conviendrait de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Suivant la proposition du Maire, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 500 € au CCAS au titre de 2016.

7) Avance sur subvention au Centre Social l'Escale

Le Centre Social l'Escale prend en charge l'organisation des différents Accueils de Loisirs autrefois assumée par la commune ; une partie de la subvention annuelle de fonctionnement, soit 30 000 €, est destinée à compenser cette charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Centre Social l'Escale une avance de 30 000 € sur la subvention 2016.

Yannick HERBET rappelle que le Centre Social l'Escale a perçu début 2016 le solde de la subvention 2015 ; il signale à ce sujet avoir demandé aux services administratifs de respecter les délais de versement des subventions (principe de l'annualité).

8) Diagnostic de sécurité incendie au Foyer Rural Marcel Devaux

Suite à une visite effectuée le 18 avril dernier, la Commission d'Arrondissement, par un avis rendu le 19 mai 2016, a relevé plusieurs anomalies (existant depuis 1992) et prescrit un diagnostic de sécurité incendie du Foyer Rural Marcel Devaux, démarche préalable à tout commencement de travaux.

Il convient d'engager cette procédure au plus vite en consultant plusieurs bureaux de contrôle.

Accordant une vigilance particulière aux Etablissements Recevant du Public, la Municipalité a déjà réalisé des travaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (sanitaires, rampe d'accès).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation de ce diagnostic sécurité.

9) Vérifications périodiques des bâtiments communaux et leurs installations

Mr le Maire rappelle que la réglementation en vigueur, que ce soit pour les établissements recevant du public ou ceux soumis au Code du Travail (locaux professionnels), nécessite des vérifications périodiques (électricité, incendie, installations de chauffage, appareils de cuisson, dispositifs de désenfumage, etc...).

Il s'avère que cette réglementation n'est pas ou insuffisamment respectée dans plusieurs bâtiments communaux.

Il propose donc au Conseil Municipal de confier à un bureau d'étude une double mission, à savoir dans un premier temps un diagnostic de l'existant suivi d'un contrat de prestations.

Adopté à l'unanimité.

10) Démolition d'un des bâtiments sis 11, rue Berthelot

La toiture d'un des bâtiments sis 11 rue Berthelot s'est partiellement effondrée ; compte tenu de l'état général de cet immeuble, sa démolition est inévitable.

Les devis obtenus pour cette opération sont présentés au Conseil Municipal :

-EURL Camille RENARD : 11 260,00 € HT

-DESCAMPS TP : 11 400,00 € HT

La proposition de l'EURL Camille RENARD est acceptée.

11) Acquisition de terrains situés 11, rue Berthelot

Suite à l'effondrement du bâtiment précité et dans le cadre des travaux d'aménagement du site à réaliser, les services municipaux ont constaté qu'une frange de terrain, occupée pourtant par la commune, n'appartenait pas à cette dernière mais à Mr Emile LEVEQUE, propriétaire des terrains voisins.

Afin de régulariser cette situation, Mr LEVEQUE est disposé à vendre cet espace de 20 m2 environ.

Par ailleurs, lors des discussions engagées avec Mr LEVEQUE celui-ci se propose de céder à la commune le terrain en nature de jardin situé à l'arrière du bâtiment abritant désormais les ateliers municipaux.

Le montant global de la transaction pour ces deux terrains s'élèverait à la somme de 2 816 € (121 € + 2 695 €) soit l'estimation de la Brigade d'Evaluation Domaniale + 10 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de ces terrains.

12) Création d'une deuxième issue à l'église

Lors de sa séance du 29 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la création à l'église d'une deuxième issue avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le dossier constitué à la suite a été jugé recevable par la Sous-Préfecture de Cambrai ce qui autorise le commencement des travaux (sans aucune certitude sur l'obtention de la subvention).

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'installation de la porte d'accès à Christophe WANESSE moyennant 3 103,51 € HT (la proposition d'EVR Construction n'est pas retenue).

S'agissant des travaux de gros œuvre, aucune décision n'est prise ; des précisions complémentaires sont à apporter aux devis présentés (l'un inclut une barrière de sécurisation sur la rampe d'accès, l'autre pas).

13) Demande de subvention au titre des amendes de police

Mr le Maire précise que les travaux de mise en sécurité des rues de Béwillers et Berthelot, inscrits au Budget Primitif 2016, sont éligibles à une aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Cette subvention peut atteindre 25 000 € (montant plafond variant selon la nature des travaux).

Le Conseil Municipal décide de solliciter cette aide financière.

14) Diminution des bases d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties

En Mars dernier, lors de la transmission de l'état 1259 (document qui précise les bases d'imposition), les services fiscaux avaient précisé que ces bases risquaient de varier suite à la décision (tardive) d'appliquer à nouveau des exonérations de TH et de Foncier Bâti pour les foyers à revenus modestes.

La variation des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, notifiée le 25 mai dernier, est conséquente puisque ces bases passent de 1 250 000 € à 1 180 000 €, entraînant une diminution du produit fiscal attendu de 24 045 €.

Le Conseil Municipal a la possibilité à titre exceptionnel, de modifier les taux d'imposition dans un délai de 15 jours.

A titre indicatif, il faudrait augmenter d'un point les 3 taux d'imposition (TH, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour compenser cette perte.

Yannick HERBET s'insurge contre cette décision tardive qui va pénaliser la commune puisqu'il exclut toute augmentation de la pression fiscale.

Le Conseil Municipal approuve cette position à l'exception de Jean-Marie BACQUET qui s'abstient comme il l'avait fait en avril dernier lors du vote des taux d'imposition.

Mr le Maire demande de préciser cette position ; Mr BACQUET s'abstient alors que la position du conseil municipal est de ne pas augmenter les impôts.

15) Convention de séjour pour la classe de neige 2017

Le Manoir des Brons situé à COMBLOUX héberge depuis quelques années maintenant la classe de neige à la satisfaction générale des enfants et leurs parents, des accompagnateurs et des élus.

Le Directeur de cet établissement a fait parvenir ses propositions pour 2017 marquées par une augmentation de 4 €/enfant (de 666 à 670 €) pour un séjour équivalent en durée (du lundi 20 mars matin au vendredi 31 mars au soir).

Cette somme inclut les diverses sorties et animations, les cours de ski, la location du matériel.

Comme en 2016, le transport s'effectuera en autocar et les déplacements sur place seront assurés par un transporteur local.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature de la convention avec le Manoir des Brons et à fixer le montant de la participation des familles ; il est proposé de faire passer celle-ci à 110 €, payable en 3 échéances (figée à 100 € depuis 2010).

Yannick HERBET note que la somme de 110 € représente uniquement le coût des remontées mécaniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Manoir des Brons le séjour de la classe de neige 2017.

S'agissant de la participation, seul Fabrice DEPREUX s'oppose à son augmentation à 110 € (une hausse de 10 % lui paraît trop élevée)

16) Informations diverses

-Demande de Mr et Mme Didier LECLERCQ, domiciliés rue Jean Moulin visant à obtenir l'enlèvement du réhausseur installé sur la chaussée.

-Roland LEDUC est candidat au poste de Président du Club des Anciens prochainement libéré par Jean-Marie CLAISSE.

-Jean-Pierre WANESSE et Martine MOTY font valoir leur droit à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2016 ; ils ont commencé à solder leurs congés annuels et d'ancienneté.

Une décision sera prise en temps voulu sur leur remplacement éventuel ; Mr le Maire rencontre prochainement Mme BASQUIN, Comptable du Trésor de Caudry, avant d'aller en Sous-Préfecture pour le dispositif « réseau d'alerte ».

Ces rencontres permettront de faire le point sur les possibilités financières de la commune.

-Dossier de la Maison Médicale

Invité par Jean-Claude GERARD, Maire de Fontaine au Pire, Yannick HERBET a rencontré des représentants de la MOVING PEOPLE, société belge qui recrute des médecins étrangers, moyennant une prestation de 20 000 € ; une fois arrivé sur place, le médecin n'est tenu de rester que pendant 2 ans.

Le rôle de la collectivité est de mettre à disposition du médecin un local approprié.

Pour ce local existent deux possibilités :
-l'aménagement d'un local existant

La commune de Fontaine au Pire propose le 2^{ème} étage de la Mairie (coût 71 000 €)

La commune de Beauvois en Cambrésis pourrait aménager l'étage du bâtiment du Centre Social l'Escale (coût 113 000 €) puisque le logement de fonction de l'ancienne mairie n'est pas adapté.

Interrogé par le Maire sur ces deux points, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la formule proposée par Moving People (aucune certitude sur le maintien durable du médecin) et est réticent devant le coût des travaux que ce soit à Beauvois en Cambrésis ou à Fontaine au Pire.

La recherche d'un local existant, aménageable à peu de frais, est privilégiée. Géry HERMANT va interroger à ce sujet Mme GRIERE, la kinésithérapeute qui va construire son cabinet.

-Yannick HERBET va prochainement rencontrer Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, au sujet de l'ensemble immobilier LESTRA. L'EPF Nord Pas-de-Calais va mandater un bureau d'études pour envisager la destination de cet espace.

Le Maire rappelle que la convention d'objectifs, pour ce site, a été signée entre la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et l'EPF.

-Une réunion bilan sur les NAP est organisée le 7 juin à 9h.30

A ce sujet, Yannick HERBET a rencontré Christine PEIREIRA qui anime trois ateliers (2 à l'école maternelle, le dernier à l'école primaire). D'un commun accord, il a été décidé de poursuivre cette collaboration mais sous une autre forme contractuelle. Actuellement bénéficiaire d'un CDD « Fonction Publique » venant à échéance le 31 août 2016, elle a décidé d'embrayer sur un contrat d'auto entrepreneur (règlement sur factures).

-Yannick HERBET a rendez-vous avec des représentants de La Poste le 9 juin ; ce type de rencontre implique en général des modifications des horaires d'ouverture.

Questions diverses

-Laurie LALLEMANT interroge le Maire sur le tract relatif au Centre Social l'Escale rédigé sur un papier à entête de la Mairie, sans signature et sans concertation préalable.

Elle se désolidarise d'une démarche qu'elle ne cautionne pas ; Fabrice DEPREUX et Jean-Marie BACQUET en font de même.

Ne disposant pas de tous les éléments, elle ne peut pas se prononcer sur le fond du dossier mais elle en désapprouve la forme et juge le contenu « immonde ».

Selon elle, une rencontre avec l'intéressée aurait mieux valu que cette polémique.

Elle note l'incompréhension de la population devant cette situation et craint des interprétations les plus inattendues.

Lydie DEPREUX et Michel SCARCIA auraient aimé également prendre connaissance de ce courrier avant sa distribution.

Yannick HERBET précise que plusieurs rencontres ont eu lieu mais sans résultat.

Revenant sur le terme « concertation » employé par Laurie LALLEMANT, le Maire rappelle qu'un courrier concernant la Régie Municipale d'Electricité a été distribué dans la commune par certains conseillers municipaux sans aucune concertation avec lui-même.

Fabrice DEPREUX regrette ensuite que les membres de l'opposition n'aient pas été invités à la journée de formation organisée en Mairie sur le budget.

Yannick HERBET précise que certains de ces mêmes membres ont bénéficié d'une formation identique en un autre lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.50.